VILLE de Houffalize



ARRETE DU BOURGMESTRE

Rue de Schaerbeek 1, B-6660 Houffalize Tél. 061 280 040 - Fax 061 280 041 www.houffalize.be

OBJET:

Organisation des marchés en ce compris des marchés annuels, des braderies, des brocantes et marchés aux puces et des fêtes foraines sur le territoire de la Commune de Houffalize

Le Bourgmestre,

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement ses articles 133 §2 et 135 §2;

Vu la loi du 14/08/2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique;

Vu l'Arrêté royal du 28/10/2021 portant les mesures de police administrative nécessaires en vue de prévenir ou de limiter les conséquences pour la santé publique de la situation d'urgence épidémique déclarée concernant la pandémie de coronavirus COVD-19 et plus particulièrement son article 11;

Considérant que les marchés peuvent être autorisés aux conditions reprises dans l'Arrêté royal susmentionné à l'exception des marchés de Noël et des villages d'hiver;

Vu le « guide générique relatif à l'ouverture des commerces pour prévenir la propagation du virus COVID-19 »;

Vu la nécessité de permettre aux maraîchers de poursuivre leurs activités;

Considérant qu'il est recommandé de faire ses courses à proximité de son domicile ;

Considérant dès lors l'importance pour la population d'accéder à ce type de manifestations ;

ARRETE

Article 1er: Les marchés en ce compris les marchés annuels, les braderies, les brocantes et marchés aux puces et les fêtes foraines à l'exception des marchés de Noël et des villages d'hiver sont autorisés sur le territoire de la Commune de Houffalize aux conditions reprises dans l'Arrêté royal du 28/10/2021 et selon les directives dans le « guide générique relatif à l'ouverture des commerces pour prévenir la propagation du virus COVID-19 ».

Article 2: Les mesures prescrites par le présent Arrêté seront d'application jusqu'au 27/04/2022.

Article 3: Le présent Arrêté sera transmis notamment aux organisateurs de marchés qui devront l'afficher à l'entrée dudit marché.

> Fait à Houffalize, le 28/01/2022 Le Bourgmestre, M.CAPRASSE

